

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 30 novembre 2021

Ce mardi 30 novembre 2021 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en la salle de conseil municipal de la mairie de Gouville s/mer.

Présents: Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Jérôme BOUTELOUP, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN , Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean Jacques ELOI , Sandra ENEE , Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, , Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Stéphanie POTET, Annabelle CASROUGE, Roseline BENOIST

Pouvoirs : Valérie LAISNEY ayant donné pouvoir à François LEGRAS
Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à Yves GOSSELIN
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Aurélie COLIN
Simone DUBOSCQ ayant donné pouvoir à Pascale DUBOSCQ

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Sandrine LEJEUNE est désignée secrétaire de séance.

II - Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 Octobre 2021

Le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

III – Communiqués

- Attribution d'un logement à la location : nous avons dû rattacher à la réunion de conseil municipal du 19/10 l'attribution du logement 3 les Ecoles à Montsurvent à la location, compte tenu du souhait de la famille d'intégrer le logement le 15/11 et qu'une délibération était nécessaire. Pour mémoire le loyer mensuel est de 605.75 €
- Demande de subvention AFITF : de la même façon, en vue de déposer une demande de subvention « fonds AFITF » auprès des services de l'Etat, qu'il nous fallait déposer au plus tard ce 30/11, nous avons rattaché à la dernière réunion de conseil municipal cette demande. Celle-ci concerne les futurs travaux de pose de pieux hydrauliques et fascines à l'extrémité nord du camping. Travaux déjà envisagés et votés par le conseil municipal en début d'année 2020 (mais en attente d'une autorisation). Les fonds AFITF sont demandés à hauteur de 80 % et nous espérons une participation de la CMB à hauteur d'1/3 du reste à charge
- Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal du prélèvement de la somme de 5 € du chapitre D.020- Dépenses imprévues d'investissement pour alimenter le compte D.2313-28 – travaux de bâtiments – moulin, afin de pouvoir régler la facture d'Alain

Hébert d'un montant de 385 € TTC pour les travaux de coulage de la dalle de béton lavé qu'il a effectué dans la halle des visiteurs du moulin

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal des deux réunions publiques organisées par Coutances mer et bocage pour présenter le PPA au public : le 16/12 à 19h au cinéma d'Agon Coutainville et le 12/01 à 19h à la Filature de Gouville s/mer
- Remerciements de La Ligue contre le cancer pour la subvention attribuée par la commune

IV – Bilan saisonnier de l'aire de stationnement nocturne des campings cars et du camping municipal

Les deux régisseuses responsables des sites ont présenté leur bilan respectif en récente réunion d'adjoints. Bilans très positifs puisque pour le camping nous avons une hausse globale des recettes du camping pour cette année 2021. Le conseil municipal remercie la responsable du site.

Côté camping-cars, une belle progression sur les 3 dernières années, une progression de 63 % par rapport à 2019! Là encore, le conseil municipal remercie vivement Madame Bouffay pour son investissement quotidien et le suivi de ce service, malgré les nombreuses difficultés liées à cette borne vieillissante acquise en 2009.

La borne de services pour les campings cars ayant montré de nombreuses faiblesses pendant la saison et obligé la régisseuse à de trop nombreux encaissements en espèces, en faisant le tour des campings cars, il est nécessaire de prévoir de remplacer cette borne. A ce stade, nous avons deux devis :

- AIRE SERVICES pour un montant de 13 173 € HT
- M-INNOV pour un montant de 12 470 € HT

Les délais de commande sont annoncés de 14 semaines, aussi, il est proposé au conseil de donner son accord de principe pour prévoir cet investissement, d'ores et déjà, et de confier l'étude technique à un élu en charge de suivre ce dossier. Pascale Duboscq propose de garder le partenariat avec Aire Services, qui intervient systématiquement dans les nombreuses alertes de maintenance qui se sont présentées. Après avoir entendu l'exposé de Pascale Duboscq et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis de AIRE SERVICES et d'engager la dépense de 13 173 € HT afin de prévoir cet investissement.

V – Etudes géotechniques dans le cadre du projet de lotissement de la Jeannerie

Pour poursuivre le projet d'aménagement de lotissement de la Jeannerie, qui prévoit les deux résidences « âges et vie » et le projet d'habitat HLM et terrains à bâtir, il nous faut préalablement réaliser des études de sols. Nous avons donc lancé une consultation et avons reçu deux offres :

- TECHNOSOL : d'un montant de 2 460 € HT, soit 2 952 € TTC
- FONDOUEST : d'un montant de 1 550 € HT, soit 1 860 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de FONDOUEST d'un montant de 1 550 € HT, soit 1 860 € TTC. Jean-Pierre Legoubey informe que l'organisme Ages et vie, rencontré au salon les Maires a confirmé déposer le permis de construire correspondant au projet, dès ce 1er semestre 2022.

VI – Révision de la Participation à l'Assainissement Collectif

Il est proposé de mettre en place la PAC sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle. La commission « assainissement » s'est réunie ce 29 novembre pour étudier les modalités. La Participation à l'Assainissement Collectif est une taxe d'un montant forfaitaire, appliquée à tout nouveau raccordement à l'assainissement collectif. A ce jour, son montant est différent entre les communes historiques et la PAC n'est par ailleurs pas instituée sur toutes les communes (en l'occurrence, non instituée sur les communes historiques de Boisroger et Montsurvent).

Dans le cadre du projet d'extension du réseau d'assainissement, il est nécessaire de la mettre en place sur l'ensemble de la commune nouvelle.

Actuellement cette taxe est de :

- 1 200 € pour Gouville sur mer
- 1 400 € pour Servigny
- 2 000 € pour Anneville sur mer

Considérant que cette taxe n'a jamais été révisée depuis sa mise en place, qu'il est logique qu'elle soit du même montant pour l'ensemble de la commune nouvelle et considérant l'investissement des futurs travaux, la commission propose de fixer cette Participation à l'Assainissement Collectif au montant de 2 000 € à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer un montant de PAC identique sur l'ensemble du territoire de la commune
- de fixer ce montant à 2 000 €, applicable au 1^{er} janvier 2022

Christophe Bourgeot demande si on pourrait envisager son paiement étalé en deux fois comme cela est prévu pour la taxe d'aménagement. Sous réserve de l'accord des services de la trésorerie, le conseil municipal est unanimement d'accord pour prévoir ce paiement en 2 fois, une première échéance à 18 mois après délivrance du permis de construire et une 2ème échéance 12 mois après, soit 30 mois après délivrance du PC.

VII – Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'extension de l'assainissement collectif sur le territoire de Servigny

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées « Village Galliot et Hameau la Motte » sur le territoire de Servigny, il appartient au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 présenté par le bureau d'études SOGETI, pour sa mission de maîtrise d'œuvre, qui s'élève à la somme de 5 250 € HT. L'avenant correspond à l'évolution de l'enveloppe prévisionnelle des travaux passant de 300 000 € HT à 403 000 € HT. Cette augmentation s'explique par la profondeur du réseau gravitaire suite à la réception du levé topographique, à la surprofondeur du réseau de refoulement, aux prescriptions du département pour la réfection de chaussée (béton de tranchée, enrobé pleine largeur).

Ainsi le marché initial de 18 000 € HT serait porté à la somme de 23 250 € HT, soit 27 900 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal donne son plein accord pour approuver cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Jean-Pierre Legoubey présente les interventions prévues également par le Sdeau sur le même secteur et les possibles tranchées communes alors possibles.

VIII – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la gestion court terme du littoral

IX – aménagements d'un local commercial communal

Jérôme Bouteloup expose les problèmes de surface de stockage du propriétaire de la La P'tite Boulange. L'idée alors d'installer en urgence et de manière provisoire, un algeco a été proposée. Le conseil municipal a été sollicité par mail, considérant l'urgence de cet aménagement à envisager, pour avoir son accord pour l'achat d'un bungalow destiné à cet usage de stockage et pour le prix de 6 450 € HT, soit 7 740 € TTC. A l'unanimité de ceux qui ont répondu et représentant la majorité du conseil municipal (20 voix), cet achat a été décidé. Jean-Jacques Eloi demande si cet aménagement est compatible avec le P.L.U.; Jean-Pierre Legoubey lui rappelle que cet aménagement est provisoire, dans l'attente d'un aménagement nécessitant une autorisation de construire, comme il arrive de le proposer à un pétitionnaire particulier dans l'attente de la construction d'une habitation, donc compatible avec les règles d'urbanisme du P.L.U. Il faudra d'ailleurs ensuite rapidement prévoir un plan de travaux, précise David Laurent.

Par ailleurs, le portillon en bois qui donne accès à son laboratoire est entièrement abimé il faut le changer, aussi le conseil municipal décide à l'unanimité de compléter cet aménagement par l'acquisition d'un portillon proposé par A2MB au prix de 1 121 € HT, soit 1 345.20 € TTC.

X - Divers

1. Après avoir entendu l'exposé de Pascale Duboscq, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de prévoir **plusieurs investissements au camping** et de les faire porter à cet exercice 2021 :
 - Changer le poste informatique de l'accueil et acheter un ordinateur portable pour que la responsable puisse travailler pendant que le renfort estival tient l'accueil et utilise le poste fixe, ainsi retenir le devis de NOVAGENCY d'un montant de 2 317 € HT, soit 2 780.40 € TTC
 - Equiper le camping d'un petit véhicule type golfette en version utilitaire et électrique. Ainsi, retenir le devis proposé par Golf Car JOHANNY d'un montant de 8 855.40 € HT, soit 10 626.48 € TTC

Aussi, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre la délibération de virements de crédits pour prévoir les crédits suffisants sur le **Budget CAMPING** :

- Du Cpte D. 2312– Immos en cours - Terrains - 12 000 €

- Aux Cptes D. 2182 – Matériel de transport	+ 8 860 €
D. 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 3 140 €

2. Guy Leuret a réalisé un très beau livre de photos qu'il a prises sur la commune de Gouville s/mer. Après avoir consulté cet album, le conseil municipal décide à l'unanimité d'en passer commande afin d'envisager d'offrir ce livre aux mariés ou lors de cadeaux divers que la commune aurait à faire. Le conseil municipal décide d'en prévoir l'achat de 100 exemplaires pour un prix total de 1 785.38 € HT, soit 2 142.45 € TTC. Comme cet achat doit se faire sur site internet avec comme seul moyen de paiement la carte bancaire, le conseil municipal décide de confier cet achat à l'association « Animations touristiques » et de prévoir de leur verser une subvention exceptionnelle correspondant à ce montant, soit la somme de 2 142.45 €.

3. Budget Assainissement : Virements de crédits -

Vu la nécessité de régulariser le chapitre 011 (charges à caractère générales), notamment suite au paiement de la facture SAUR Normandie pour le traitement des boues d'épuration de 47 919.03 € HT dont la dépense n'était pas prévue lors du vote du budget, après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- du Comptes D. 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 5 000 €
D. 678 – Autres charges exceptionnelles	- 1 000 €
- au Compte D. 61528 – Autres bâtiments	+ 6000 €

4. **Pompe de refoulement pour le camping** : il est nécessaire de procéder au remplacement d'une pompe de relevage au camping et ainsi le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis PERDREAU d'un montant de 2 024.83 € HT soit 2 429.80 € TTC

Tour de table:

Jacky Gaillet informe que ce week end est celui du téléthon et comme chaque année il y a une participation téléthon via l'association des « Randonneurs des dunes et du bocage », qui organisera samedi à 14 h une randonnée pour les marcheurs et à 14h30 un petit circuit pour les non randonneurs, rdv devant la mairie de Gouville s/mer. La municipalité offrira un pot de l'amitié à l'issue de ces randonnées à la salle des fêtes

Pascale Duboscq informe le conseil municipal qu'un marché de Noël sera organisé ce week end à la salle de convivialité d'Anneville s/mer, samedi 4 et dimanche 5 décembre à partir de 10h avec possibilité de restauration sur place

Jean-Pierre Legoubey informe le conseil municipal, que le city parc est ouvert et au vu de sa fréquentation, les jeunes semblent l'avoir déjà adopté!

Jacky Gaillet informe que le gouter de Noël sera organisé aux résidences Jean Michel Jolly vendredi 10 décembre si les conditions sanitaires le permettent

Jacky Gaillet espère éditer d'ici Noël, une petite brochure sur l'histoire de Gouville s/mer, commune historique, à partir de cartes postales et de photos en partenariat avec l'association du patrimoine. Cette brochure sera très prochainement proposée à la vente

Daniel Corbet demande que les Maires délégués soient systématiquement consultés pour l'attribution des logements communaux à la location. Pascale Duboscq et Jacky Gaillet, responsables de la commission d'attribution de ces logements, s'y engagent

Jean-Jacques Eloi suggère d'inscrire, dans le cadre du PPA, une étude de résilience de la station d'épuration, considérant les difficultés réglementaires inhérentes au projet en cours d'extension de la station d'épuration et les enjeux liés à la nécessité d'assainir le secteur d'Anneville s/mer plage. Le conseil municipal est très favorable à cette suggestion.